COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 10 juin 2026
19h15, à l'Ancienne Eglise de Leytron

Présidence : Mme Laila Cheseaux Baudat, Présidente de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, secrétaire communal

Au nom du Conseil bourgeoisial, la Présidente Mme Laila Cheseaux Baudat souhaite la bienvenue aux 45 bourgeoises et bourgeois présents et les remercie de leur participation et de leur intérêt.

En préambule, la Présidente excuse l'absence de :

- Mme Claudine Michellod, conseillère communale en charge de l'éducation, de la petite enfance, des affaires sociales et de l'embellissement.

Elle déclare ensuite ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 20 mai 2026, puis donne lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 03.12.2025
3. Location des portions bourgeoisiales
4. Présentation des comptes 2025, rapport de l'organe de contrôle, approbation
5. Divers

1. Bienvenue, introduction

La Présidente signale d'emblée que l'assemblée bourgeoisiale sera relativement concise et qu'un message introductif plus complet sera donné lors de l'assemblée municipale qui suivra. Elle invite d'ores et déjà les bourgeoises et bourgeois à y assister.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 26.02.2025

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des bourgeoises et des bourgeois au greffe communal.

Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Location des portions bourgeoisiales

La Présidente passe la parole à Mme Lips, conseillère communale en charge de la viticulture, pour donner des renseignements en lien avec la location des portions bourgeoisiales.
M. Lips remercie la Présidente, salue l'assemblée puis délivre le message suivant :

Elle souligne qu'en raison de la situation difficile que traverse actuellement le secteur viticole (concurrence des vins étrangers, baisse du prix de la vendange), plusieurs viticulteurs exploitant des parcelles bourgeoisiales ont fait part de leurs difficultés au Conseil communal.

Afin de réduire leurs charges, le Conseil communal a décidé de plafonner le prix des locations des vignes bourgeoisiales et paroissiales à 20 cts/m² pour l'année 2025, contre 40 cts/m² auparavant, ce qui représente une baisse de recettes de Fr. 40'000.- pour la Bourgeoisie. L'approbation de l'Assemblée primaire est requise.

Le refus du crédit cantonal de 12,5 millions destiné au soutien de la viticulture a également conforté le Conseil communal dans cette décision étant donné l'importance de la viticulture pour l'économie, l'histoire, l'identité communale et l'entretien du paysage.

Mme Lips informe également l'assemblée du **renouvellement des portions bourgeoisiales prévu au 1er janvier 2030**. Un sondage a été envoyé aux bourgeois domiciliés afin :

- d'identifier les personnes intéressées à la location et les surfaces souhaitées ainsi que
- de rechercher des personnes motivées à intégrer la commission chargée de procéder au renouvellement.

La Présidente remercie Mme Lips pour son intervention puis soumet au vote le plafonnement des locations à **20 cts/m² pour l'année 2025**.
Les bourgeoises et bourgeois l'approuvent par main levée, sans opposition et avec une abstention.

4. Présentation des comptes 2025, rapport de l'organe de contrôle, approbation

La Présidente informe que les comptes 2025 ont été approuvés par le conseil communal, agissant au nom de la Bourgeoisie, en séance du 05 mai 2026 puis invite M. Martinet, vice-président en charge du dicastère des finances, à en donner lecture.

M. Martinet remercie la Présidente puis présente les chiffres clés des comptes 2025, à savoir :

- Le compte de fonctionnement consolidé laisse apparaître une **marge d'autofinancement** de **Fr. 19'380.66**.
- Au niveau des **investissements nets**, un montant de **Fr. 13'078.05** a été enregistré (finalisation du bâtiment d'Odonne, finitions et subventions).
- La perte **de l'exercice** – excédent de charges – s'élève quant à elle à **Fr. 6'397.39**, après prélèvement de Fr. 40'000.- sur la réserve de politique budgétaire. Il relève également les très bons résultats du Triage Forestier qui a reversé à la Bourgeoisie un montant de Fr. 15'000.- au lieu de Fr. 5'000.- habituels.
- Au niveau du bilan, le capital de la Bourgeoisie – **fortune nette** – s'élève à **Fr. 1'697'983.53.**

M. Martinet relève que la situation de la Bourgeoisie est bonne mais que les rentrées financières doivent impérativement être diversifiées.

La Présidente remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des chiffres présentés.

En l'absence de questions, elle invite M. De Boni, représentant de l'organe de contrôle - la fiduciaire Nofival - à donner lecture du rapport de vérification des comptes.

Au terme de cette lecture, la Présidente soumet les comptes 2025 au vote de l'assemblée, qui l'approuve à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

5. Divers

La parole est ensuite donnée aux bourgeoises et bourgeois présents.

Un bourgeois se renseigne si d'autres projets sont prévus sur des terrains bourgeoisiaux, en dehors des terrains viticoles.
La Présidente informe que des réflexions sont en cours sur les terrains bourgeoisiaux situés aux abords de la Salentze, sur lesquels sont actuellement installées des caravanes. Elle signale que les propriétaires avaient été informés en 2021 de l'obligation de libérer les lieux en cas de réalisation d'un projet bourgeoisial sur ces terrains. Un nouveau courrier leur a été adressé en 2025, leur demandant de libérer le terrain de tout objet au plus tard le 31.10.2026.

Elle précise qu'une séance est prévue le 22.06.2026 avec certains propriétaires récalcitrants pour leur expliquer le projet et échanger avec eux à ce sujet. Une communication sera ensuite adressée aux autres propriétaires concernés et à la population.

Aucune autre question n'étant formulée, la Présidente remercie les participants pour la confiance témoignée et clôt l'assemblée à 19h27.

POUR L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Présidente	Secrétaire
Laila Cheseaux Baudat	Denis Bridy

Leytron, le 10.06.2026